

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Septembre 2016**

**OBJET** : Rapport d'information relatif au programme d'acquisition 2016 de véhicules,  
matériels et engins

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte du programme des acquisitions auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) de véhicules de service, utilitaires, véhicules spéciaux, matériels et engins divers destinés aux services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Les dépenses engagées seront imputées au budget départemental 2016, conformément au détail indiqué dans le présent rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**